

Exonérations sociales à Mayotte : un webinaire le 9 juillet pour comprendre

Deux nouvelles exonérations de cotisations sociales patronales s'appliquent désormais à Mayotte : la réduction générale dégressive unique, depuis janvier 2026, et l'exonérations Lodéom depuis le 1er juillet.

Pour vous aider à y voir clair, la CSSM organise **un webinaire le 9 juillet**. L'objectif est d'expliquer en détail le fonctionnement des deux nouveaux dispositifs : qui est concerné, comment faire correctement ces déclarations etc...

Le lien de connexion vous sera envoyé par mail, et sera également disponible sur le site internet cssm.fr